

BUREAU COMMUNAUTAIRE
19 NOVEMBRE 2020
A 10h00

Le 19 novembre 2020 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 novembre 2020 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2020.028 - Attribution d'un fonds de concours de 80 000 € à la commune des Loges-en-Josas pour des travaux de rénovation de la voirie de la Zone d'Activité Economique.

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 80 000 € à la commune des Loges-en-Josas pour des travaux de rénovation de la voirie sur la Zone d'Activité Economique ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé à la commune des Loges-en-Josas représente 38 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à réception de la délibération concordante de la commune des Loges-en-Josas visée par le contrôle de légalité et d'un état des mandats payés visés par la Trésorerie de Versailles Municipales et du Maire ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

N° dB.2020.029 - Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune de Versailles (4-6 rue Monseigneur Gibier) : résidence accueil de 9 places financées en PLAI. Mise en place d'une stratégie partagée entre le Conseil Départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre à destination des publics spécifiques.

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le PASS Yvelines Résidences pour l'opération de résidence accueil localisée 4-6 rue Monseigneur Gibier à Versailles.

N° dB.2020.030 - Attribution d'un fonds de concours de 42 450 € à la commune de Châteaufort pour des travaux de remise en état des installations sportives après l'occupation des gens du voyage du 9 au 27 août 2020.

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 42 450 € à la commune de Châteaufort pour des travaux de remise en état des installations sportives après l'occupation illégale des gens du voyage du 9 au 27 août 2020 ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé à la commune de Châteaufort représente 50 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à réception de la délibération concordante de la commune de Châteaufort visée par le contrôle de légalité et d'un état des mandats payés visés par la Trésorerie de Versailles Municipales et du Maire ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

N° dB.2020.031 - Convention de partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et Le Studio - Ecole Supérieure de Comédiens par l'Alternance.

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat pédagogique entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc et Le Studio - Ecole Supérieure de Comédiens par l'Alternance pour l'année 2020-2021 ;
- 2) de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2020 de Versailles Grand Parc, sur les lignes relatives aux dépenses du CRR ;
- 3) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

François de MAZIERES
Maire de Versailles